



Unifformation et les pistes de la réforme sur la formation professionnelle.

Dans un environnement médiatique où émergent pistes de réforme et suggestions pour mieux gérer la formation professionnelle tout au long de la vie, Unifformation, OPCA de l'économie sociale a organisé une conférence le 16 janvier dernier. En présence de représentants des branches professionnelles, des organisations syndicales, de l'Etat et des régions, des échanges ont eu lieu autour de : « *OPCA : frein ou levier pour le départ en formation des salariés ?* » Des pistes de travail ont émergé, des positions ont été clarifiées.

>>> [panorama des propositions d'Unifformation...](#)

Développer l'accès à la formation des salariés des entreprises de moins de dix salariés est une priorité pour Unifformation.

Son conseil de gestion a désapprouvé, à l'unanimité, la suppression, dans la loi de finances pour 2008, de l'aide au remplacement des stagiaires, accordée par l'Etat et s'est donné les moyens, à son niveau, d'encourager le départ en formation dans ces petites structures.

>>> [revue de détail...](#)

Contrats de professionnalisation financés par Unifformation : 90% de satisfaits.

Une enquête réalisée fin 2007 révèle un bilan très positif de l'impact du contrat sur l'insertion des bénéficiaires dans le monde du travail et sur leur qualification. Le double objectif du contrat de professionnalisation est rempli : 70 % d'obtention d'une qualification reconnue et 69 % d'insertion professionnelle, dont près de la moitié en CDI.

>>> [Les résultats de l'enquête...](#)

Unifformation consacre une première enveloppe de près de 5 millions d'euros au développement de la formation dans l'aide à domicile en 2008. Le montant dégagé sur les fonds mutualisés, qui pourra être revu à la hausse selon les besoins, vient en complément des budgets consacrés par les entreprises à la formation de leurs salariés, pour répondre aux besoins de professionnalisation d'un secteur créateur d'emplois mais souvent dépourvu de personnel qualifié.

>>> [les différents programmes...](#)

La date limite de dépôt de la 2483 : est reporté au 5 mai 2008 (au lieu du 30 avril) [Communiqué du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique du 25/2/8].

< [Abonnement](#) >

< [Contact](#) >

< [Mentions légales](#) >

n° 3 – avril 2008

>>> **Actualité gouvernementale**

- Le gouvernement engage une nouvelle réforme de la formation professionnelle
- Depuis novembre 2007, le **grenelle de l'insertion** revisite la politique de l'insertion professionnelle et sociale avec la participation d'Unifformation

>>> **Actualité des branches**

- Aide à domicile**
Unifformation alerte les employeurs sur les sollicitations des autres OPCA
- Animation** Le catalogue de la formation est disponible
- Atelier et chantiers d'insertion**, une nouvelle branche professionnelle

>>> **Eclairage juridique**

- Suppression de la 2486**
- Contrats de professionnalisation : de nouvelles dispositions sur les exonérations

>>> **Partenariat et régions**

- Insertion et Nord-Pas-de-Calais
- Insertion en Poitou-Charente
- Développement des services à la personne en Côte d'Or
- Franche Comté** : 1^{ère} conférence des cofinanceurs

>>> **Unifformation à votre service**

- Un nouvel **outil de gestion**
- Unifformation aux **Antilles** avec **Opcalia**

>>> **Formation en action**

- La lutte contre l'**illettrisme**
- Connaissance du handicap en **Aquitaine**

>>> **Voir, savoir, lire**

- Agenda
- Nominations
- Documents
- En bref

Uniformation et les pistes de la réforme de la formation professionnelle



Soucieux de pérenniser et de renforcer son action de financement et de conseil à l'égard de toutes les structures de l'économie sociale, et en particulier des plus petites, très nombreuses dans son portefeuille d'adhérents, Uniformation souhaite contribuer au débat dans un contexte où les organisations professionnelles de l'économie sociale ne sont, pour le moment, pas associées aux réflexions en cours et aux réformes à venir.

Supprimer la contribution « plan de formation » pour les entreprises de plus de 10 salariés...

La disparition de cette obligation fixée à hauteur de **0,9% de la masse salariale brute** pour les entreprises de plus de 10 salariés n'apparaît pas, pour Uniformation, comme une réforme majeure. En effet, ces entreprises ont, dans une grande majorité des cas, fait le choix de porter leur budget formation au-delà de leur obligation ; la formation étant perçue comme un véritable investissement, une telle modification n'engendrera pas de modifications majeures de leur comportement.

... mais maintenir celle des entreprises de moins de 10 salariés

La question de l'accès à la formation professionnelle des salariés des petites structures se pose. Comment imaginer qu'une petite entreprise doive patienter plusieurs années pour dégager le budget nécessaire à la formation du salarié nouvellement embauché ?

Pour Uniformation, il est indispensable de mutualiser les moyens et donc de conserver les outils concourant à cet objectif. Dans ce cadre-là, les OPCA sont un véritable levier pour le départ en formation des salariés des petites structures.

Côté fonctionnement des OPCA, la suppression de la contribution des entreprises au plan de formation est bien évidemment un enjeu financier qui impacterait l'équilibre d'entreprises dédiées à la gestion des fonds de la formation professionnelle. Mais ce qui apparaît gérable pour Uniformation où 15 branches professionnelles sont actives et agissent pour compléter ce que dit la loi en termes de contribution à la formation professionnelle, devient un réel souci là où seul le taux légal de contribution est la référence.

Supprimer la déclaration annuelle

Supprimer la **déclaration annuelle n° 2483** à déposer le 30 avril de chaque année auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) serait un réel avantage, laissant de côté une vision linéaire de ce que doivent être les dépenses de formation. Celles-ci devraient pouvoir suivre les rythmes et aléas de la vie de l'entreprise qui dépassent les logiques d'année civile et elles devraient être libérées du lissage sur trois ans comme le prévoit aujourd'hui les textes.

Supprimer les règles d'imputabilité

Et pour aller vers encore plus de souplesse, la suppression des règles d'imputabilité permettrait de suivre les évolutions des métiers et des organisations. Le coaching, aujourd'hui non imputable aux dépenses de formation, est pourtant un outil de progrès dans des structures en expansion ou auprès de personnels en apprentissage de nouvelles responsabilités.

Etendre le DIF transférable

Les branches professionnelles d'Uniformation n'ont pas attendu les pistes de réforme pour imaginer un DIF transférable. Selon les branches professionnelles (Tourisme social et familial, Animation, Missions Locales/PAIO, Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs,...), les partenaires sociaux ont imaginé qu'un salarié, qui reste dans son secteur d'activité, conserve ses droits au DIF en cas de démission ou de licenciement.

Mais pour rendre le système totalement opérationnel, il serait indispensable de créer une cotisation DIF à confier à un opérateur. Ainsi, tout individu pourrait utiliser ce droit à la formation sans s'inquiéter de trouver ou retrouver les bons interlocuteurs pour son financement.

Réduire le nombre d'OPCA et développer un service de proximité

« Nous souhaitons une réforme sans brutalité. » déclaraient Yann Poyet et Emmanuel Verny, président et vice-président d'Uniformation, le 16 janvier dernier lors la conférence Uniformation. « Nous pouvons imaginer de rassembler des OPCA, dont la collecte est inférieure à 50 millions d'euros, plancher préconisé dans le rapport Carle, autour d'Uniformation, pour devenir à terme une section professionnelle d'Uniformation. D'autres OPCA, proches d'Uniformation par leurs adhérents, leurs orientations pourraient être des partenaires pour constituer une communauté de moyens et d'actions.» Cela permettrait à chacun de se recentrer sur ses missions de conseil et de services aux entreprises et aux salariés.

Créer un OPCA du hors champs

Un regroupement des OPCA du « Hors Champ * » n'est pas inconcevable. Un outil comme Uniformation qui gère déjà 15 branches professionnelles pourrait accueillir des partenariats. De même, une gestion du Congé Individuel de Formation dans un seul OPACIF du Hors Champs serait envisageable et donnerait les moyens de développer le conseil individuel aux salariés, en garantissant des cofinancements des fonds mutualisés des branches professionnelles, dans le respect du choix de chaque individu. En d'autres termes, cet OPACIF deviendrait l'interlocuteur privilégié des salariés du « Hors champ », pour leur formation, tout au long de leur vie professionnelle.

Accompagner une logique de territorialisation

Quant à appuyer une logique de territorialisation des OPCA, c'est d'ores et déjà chose faite chez Uniformation avec ses 27 antennes régionales (sauf Corse, y compris DOM), et avec des conseillers mobiles qui savent travailler avec les institutionnels et les entreprises. Toutes les équipes ont une capacité à mobiliser des ressources et des acteurs autour de projets régionaux. Pour soutenir cette logique, Uniformation dispose déjà de 9 centres administratifs pour le traitement des dossiers, l'accueil et l'assistance téléphonique aux adhérents.

Encourager la formation dans les petites structures et pour les salariés ayant un bas niveau de qualification

Uniformation est l'OPCA des associations, des mutuelles, des coopératives et des entreprises militantes. « Nous accompagnons 42 000 entreprises adhérentes dont 31 000 ont moins de 10 salariés et 28 000 moins de 5 salariés, note Yann Poyet, président d'Uniformation. Cela concerne 640 000 salariés dont 138 000 ont suivi une formation en 2006. La durée de formation moyenne est de 70 heures dans le cadre du plan de formation. A noter aussi que 50% des financements des Congés Individuels de Formation vont en priorité à des salariés ayant une qualification de niveau V, Vbis et VI. Nous sommes bien au-delà des moyennes observées et des griefs adressés aux acteurs de la formation professionnelle selon lesquels les moyens ne vont pas à ceux qui en ont le plus besoin. »

Pour l'année 2008, Uniformation lance un plan d'action pour accompagner les entreprises de moins de 10 salariés.

La formation professionnelle ne peut pas être traitée dans le cadre d'un guichet unique. Il ne s'agit pas de distribuer un droit égal pour tous mais d'apporter les ressources et les conseils les plus adaptés à une situation, en ayant une bonne connaissance des métiers et des secteurs d'activité.

C'est à ce titre, et à ce titre seulement, que la formation professionnelle pourra efficacement accompagner les entreprises et les individus vers l'emploi.

** Le Hors Champ couvre les secteurs d'activité non rattachés aux organisations patronales (Medef, CGPME, UPA) signataires des accords nationaux interprofessionnels.*

Développer l'accès à la formation des salariés des entreprises de moins de 10 salariés est une priorité pour Unifformation

La suppression de l'aide au remplacement pénalise les petites entreprises

La loi de finances pour 2008 supprime l'aide de l'Etat au remplacement des salariés partant en formation. Cette aide, jusqu'à présent accordée aux entreprises de moins de 50 salariés, permettait à de petites structures de faire face à l'absence d'un salarié en formation. Le conseil de gestion d'Unifformation a désapprouvé à l'unanimité cette disposition, qui défavorise le départ en formation de 40% des salariés français et des salariés de 95% des entreprises adhérentes d'OPCA.

Selon le rapport de la mission sénatoriale*, les 24 milliards d'euros consacrés à la formation professionnelle (chiffre 2004) ne vont pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin. Se former reste principalement le fait des salariés les plus qualifiés, âgés de moins de 50 ans et travaillant dans les plus grandes entreprises.

Le taux de départ dans les Très Petites Entreprises est de 12%, contre 22% dans les Petites et Moyennes Entreprises et 40% pour l'ensemble des entreprises.

L'effort moyen de formation par salarié représente 791 euros dans les entreprises de 10 salariés et plus, contre 74 euros dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Encourager, accompagner la formation dans les petites entreprises

94% des adhérents d'Unifformation sont des structures de moins de 50 salariés. Sur 42 000 adhérents à Unifformation, 76% comptent moins de 10 salariés. L'effort de formation est réel pour professionnaliser des métiers en développement comme dans l'Aide à domicile ou pour sécuriser le fonctionnement de structures associatives comme dans le Sport, un secteur en plein développement.

Aussi, Unifformation a décidé de mettre ses forces à leur service.

Des réunions vont être organisées dans le courant de l'année 2008 et sur 2009 pour mieux cerner les besoins de ces petites structures. Dans les cartons également, mieux cibler les entreprises qui versent leurs contributions formation mais n'ont pas bénéficié de financement depuis 3 années.

Pour aider les petites structures, un allègement des procédures administratives est à l'étude : mise en place de la subrogation entre Unifformation et les organismes de formation, suppression de pièces justificatives pour constituer un dossier de demande d'aide financière (sous réserve de leur conservation par les employeurs et de leur capacité à les produire lors de contrôle), suppression de l'obligation de signature des stagiaires sur les attestations d'assiduité.

Unifformation réfléchit également à accorder une aide financière aux primo employeurs qui embauchent un contrat de professionnalisation et à participer financièrement à la rémunération des salariés partis en formation, une manière de compenser le désengagement de l'Etat.

- Cf. Newsletter Uni-information n°2 sur le rapport de la mission sénatoriale

Contrats de professionnalisation financés par Uniformation : 90% de satisfaits

L'enquête menée en novembre 2007 par Uniformation porte sur les années 2004-2005-2006. Elle s'appuie sur les données quantitatives enregistrées par Uniformation et sur les données qualitatives issues des réponses aux questionnaires respectivement adressés aux employeurs et aux salariés bénéficiaires.

Au vu des résultats, le double objectif du contrat de professionnalisation est rempli : 70 % d'obtention d'une qualification reconnue et 69 % d'insertion professionnelle, dont près de la moitié en CDI.

Uniformation enregistre un nombre croissant de demandes de prise en charge de contrats de professionnalisation depuis sa mise en œuvre en octobre 2004. Au 31 décembre 2006, 2653 contrats étaient engagés, dont 758 terminés. L'enquête porte sur ces derniers, en s'appuyant sur des éléments quantitatifs issus des bases de données d'Uniformation et sur des éléments qualitatifs recueillis par le biais de deux questionnaires, respectivement adressés aux employeurs et aux salariés bénéficiaires. Le fort taux de réponses reçues a permis de baser les résultats de l'étude sur un panel représentatif de 504 contrats.

Profil des entreprises et des salariés ayant recours au contrat de professionnalisation

Près de 70 % des entreprises signataires de contrats de professionnalisation emploient un minimum de 20 salariés. 62% des structures se situent en régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Paca.

60% des bénéficiaires sont des femmes, et 75% d'entre eux ont moins de 26 ans, l'âge moyen étant de 24 ans et demi. Au moment de la signature du contrat, près d'un tiers étaient en recherche d'emploi, 35% avaient un niveau inférieur au bac et 36% le niveau bac.

La formation et l'emploi

La durée moyenne de la formation suivie est de 739 heures. 44% des bénéficiaires ont suivi une formation de niveau IV (bac, bac technique...). Près de 80% des qualifications préparées étaient des titres et diplômes nationaux ou homologués.

71% des bénéficiaires ont réussi les épreuves de validation. Sur les 29% restant, 6% avaient rompu leur contrat avant son terme, 23% ont connu un échec à l'examen.

L'insertion professionnelle est tangible : 22% des bénéficiaires étaient salariés avant le contrat de professionnalisation. La proportion s'inverse à la suite du contrat : 14% sont en recherche d'emploi, 7% poursuivent leurs études et 69% sont en activité, 53% dans la même entreprise, dont près de la moitié en CDI.

Le tutorat

La désignation d'un tuteur n'est pas obligatoire mais est vivement recommandée. 84% des employeurs et salariés qui ont répondu déclarent qu'un tuteur a effectivement été désigné. Seuls 20% des tuteurs ont suivi une formation à la fonction tutorale. Parmi les salariés, 54% estiment que le tutorat a représenté un réel accompagnement.

Les sources d'information et de recrutement

L'organisme de formation occupe une place prépondérante tant au niveau des sources d'information (30% pour les salariés, 41 % pour les employeurs) que de recrutement (39 % pour les employeurs). La candidature spontanée représente l'autre principale source de recrutement (34% pour les salariés, 22 % pour les employeurs.)

L'appréciation du contrat de professionnalisation

Les salariés et les employeurs sont à plus de 90% satisfaits de leur expérience et de la nature du contrat. Ils évoquent « la bonne formule » d'un tel contrat pour mener à bien le projet professionnel de l'un et le projet d'entreprise de l'autre.

Pour les salariés, il permet d'accéder à une expérience professionnelle tout en se formant. A la marge, certains regrettent la faible rémunération et l'inadéquation entre formation et emploi. Ils sont près de 93% à plébisciter le contrat.

Les employeurs témoignent eux aussi du « bon compromis » entre la théorie et la pratique. Seules les petites structures soulignent que la longue absence du salarié au moment de la formation les pénalisent. Plus de 91% déclarent qu'à l'issue de cette expérience ils seraient prêts à réaliser d'autres embauches sous cette formule.

Contact : abomba@uniformalion.fr

Uniformation consacre une première enveloppe de près de 5 millions d'€ au développement de la formation dans l'aide à domicile

Uniformation est aux niveaux national et régional tout à la fois financeur, organisateur, promoteur et porteur de projets pour les champs d'activité qu'il couvre. En 2008, il se dote de moyens spécifiques pour développer la formation dans l'aide à domicile, sur l'ensemble du territoire. Afin d'accompagner la croissance et la professionnalisation de ce secteur créateur d'emploi, Uniformation dégage d'ores et déjà 4,85 millions d'euros sur ses fonds mutualisés. Ce montant, qui pourra être revu à la hausse selon les besoins, vient en complément des budgets consacrés par les entreprises à la formation de leurs salariés. Il est destiné à des dispositifs régionaux cofinancés, à la mise en place d'actions de formation « clés en mains » sans frais pour l'entreprise, au soutien financier de projets de formation d'adhérents ou de groupes d'adhérents, au renforcement des démarches de validation des acquis de l'expérience et au programme de qualification des directeurs.

Les Engagements de développement de l'emploi et des compétences (Edec) et les dispositifs régionaux

Au moins 3 millions d'euros vont être investis par Uniformation pour l'aide à domicile dans des opérations régionales cofinancées.

Depuis plusieurs années et sur l'ensemble du territoire, Uniformation a permis la qualification de milliers d'aides à domicile par la mise en place de ce type d'opérations, notamment d'engagements de développement. En 2006, pour indication, 12 millions d'euros de cofinancements de partenaires (FSE, Etat, Conseils régionaux et généraux, réseaux d'entreprises...) ont été mobilisés et gérés par Uniformation pour ces dispositifs, en supplément des 3 millions apportés par l'OPCA.

L'organisation d'actions de formation « clés en main » offertes aux adhérents

Une enveloppe initiale de 750 000 euros est dédiée à des actions d'intérêt collectif (AIC) réservées aux adhérents. Ce montant sera revu en fonction des demandes d'inscription exprimées. Uniformation assure la mise en oeuvre de ces formations sur l'ensemble du territoire et la prise en charge du coût pédagogique, des frais annexes et de la rémunération des intervenant(e)s à domicile.

Sept thèmes retenus par les partenaires sociaux de la branche se déclinent en fonction des besoins locaux : les entretiens professionnels ; l'évaluation interne et externe dans le cadre de la loi de 2002 ; la mise en place des temps modulés ; l'accompagnement de fin de vie ; la protection de l'enfance (loi du 5 mars 2007) ; la prise en charge du handicap ; le tutorat. D'autres formations sur d'autres thèmes pourront être proposées pour répondre aux besoins collectifs recensés par les équipes régionales d'Uniformation auprès des adhérents.

Le financement de projets, soit individuels, soit de groupes d'adhérents

L'OPCA apporte, sous certaines conditions, des aides individuelles aux structures dont les projets dépassent leurs possibilités de financement.

Par ailleurs, des adhérents se regroupent, spontanément ou à l'initiative d'Uniformation, autour de besoins de formation partagés sur un même bassin d'emploi. Uniformation accompagne et soutient également leur projet, de son élaboration jusqu'à sa mise en oeuvre et sa prise en charge.

Une enveloppe initiale de 500 000 euros est dégagée pour le financement de ces aides individuelles et de ces « opérations groupées ».

Le renforcement de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Uniformation considère la VAE comme prioritaire et levier primordial pour la qualification des personnels. Il s'est d'emblée engagé dans le financement de cette voie d'accès depuis sa création. En dégageant cette année encore une enveloppe initiale de 350 000 euros pour l'accompagnement des salariés dans leur démarche de validation et pour les modules complémentaires qui leur restent à acquérir, Uniformation continue de répondre aux demandes des employeurs d'un secteur largement dépourvu de personnel qualifié.

L'accompagnement à la qualification des directeurs

Un décret de février 2007 rend obligatoire la qualification des personnels de direction des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux autorisés. Uniformalion accompagne les structures dans l'application de ce décret en finançant les parcours de formation de ces personnels. Une première enveloppe de 250 000 euros permet d'assurer, en complément d'une période de professionnalisation, le financement global de l'accompagnement à la VAE ainsi que les modules de formation restant à acquérir, d'une part, et la formation complète menant aux diplômes visés d'autre part.

Le gouvernement engage une nouvelle réforme de la formation professionnelle

Une conférence tripartite sur la formation professionnelle, présidée par Christine Lagarde, la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, est prévue en avril.

Elle fera suite aux conclusions de l'actuel groupe de travail missionné par le gouvernement et chargé d'élaborer un diagnostic des imperfections et limites du système actuel et de dégager de grands axes prioritaires. Emanation du COE (Conseil d'orientation pour l'emploi), ce groupe de travail est présidé par Pierre Ferracci, président du groupe Alpha et membre du COE et composé de 5 personnes représentant les organisations patronales, 5 pour les organisations syndicales, 5 pour les administrations concernées de l'Etat et 5 pour les Conseils régionaux.

Parmi les pistes de réflexion, le rapport du sénateur Jean-Claude Carle, rendu public en juillet dernier (Cf. UniInformation n° 1 et 2) et l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier sur la modernisation du marché du travail (dont, contre toute attente, le projet de loi sur la modernisation du marché du travail, présenté au conseil des ministres le 26 mars, n'a repris aucune des dispositions relatives à la formation professionnelle).

Un projet de loi devrait voir le jour pour la fin de l'année.

Le 16 janvier, à l'occasion de sa conférence annuelle, au cours de laquelle intervenait le sénateur Jean-Claude Carle, Unifformation rappelait le souhait des organisations professionnelles de l'économie sociale de contribuer à un débat auquel elles ne sont pas encore associées. Et alors qu'aucun bilan de la réforme de 2004 n'a encore été établi, la présidence de l'OPCA s'inquiétait de ce que « *ce n'est pas en cassant tout et en réformant tout que l'on va avancer* ».

Le Grenelle de l'insertion : 6 mois de rencontres, débats et réflexions pour revisiter la politique de l'insertion professionnelle et sociale

Après son lancement officiel à Grenoble le 23 novembre, auquel participait Uniformalion, le Grenelle de l'insertion initié par Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, poursuit ses travaux jusqu'au mois de mai 2008, sous le regard souvent critique des employeurs de l'économie sociale : <http://www.ugers.fr/blog>

Entre autres lieux de débat, des rencontres décentralisées sont organisées. Au cours de l'une d'elles, consacrée le 8 février à Nice à l'Allettrisme, Cathy Desoutter, déléguée d'Uniformalion de Corse et de Paca, a rappelé l'engagement de l'OPCA pour la réacquisition des savoirs de base, avec la mise en place d'actions adaptées dans bon nombre de régions, notamment en faveur des aides à domicile.

Un exemple : le développement des savoirs de base des aides à domicile par Uniformalion en Paca
De 2004 à 2007, 11 actions ont été mises en œuvre sur 7 villes de Provence Alpes Côte d'Azur. Proposées clé en main à des groupes de salariées exerçant le même métier, les formations reliaient les savoirs de base aux savoirs professionnels. Suivies par 145 stagiaires sans qualification, pour une durée globale de plus de 23 000 heures, elles ont permis à 80% d'entre elles d'entamer par la suite une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).
Aucun coût n'a dû être assuré par les employeurs, grâce aux cofinancements du Fond Social Européen (FSE), d'un Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), du Conseil régional et d'Uniformalion ont permis

Le Grenelle « vise un domaine composite de l'action publique : celui de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement social. Il est prioritairement axé sur la dimension professionnelle sans exclure les questions relatives aux conditions de cette insertion », indique le haut commissariat. Il s'articule autour de différents objectifs : donner la parole aux acteurs et faire de l'insertion un sujet de débat de société ; valoriser les initiatives de terrain ; ne pas enfermer les personnes vulnérables dans une situation de relégation ; repenser les politiques d'accompagnement des personnes en difficulté ; donner des perspectives stables aux acteurs de l'insertion par l'activité économique et réformer les contrats aidés ; impliquer davantage les entreprises et les employeurs publics ; rendre plus cohérentes les politiques publiques. A l'issue des travaux, en mai 2008, le haut commissaire présentera les conclusions du Grenelle devant les parlementaires.

Uniformation, seul OPCA désigné par la branche de l'aide à domicile

Des adhérents d'Uniformation rattachés à la branche de l'aide à domicile ont été interpellés par les délégations régionales de l'OPCA Unifaf qui leur demandaient de verser leurs contributions financières à Unifaf.

La présidence d'Uniformation a informé les employeurs qu'ils n'avaient pas à tenir compte de ces courriers, qui sont en contradiction avec l'accord signé le 20 janvier 2005 entre la branche de l'aide à domicile et l'Unifed (Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social).

Les Présidences d'Uniformation et d'Unifaf se sont rencontrées, permettant de clarifier les champs de compétence des deux OPCA et de lever toute ambiguïté sur le sujet.

Animation : le catalogue de la formation est disponible.

Il répertorie les formations dont les coûts sont intégralement pris en charge pour les adhérents relevant de cette branche professionnelle.

La Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNEF) de l'Animation édite son premier « Catalogue de la formation professionnelle de la branche Animation » (annoncé dans Uniinformation n°2). Son objectif : faciliter l'accès à la formation des salariés, et notamment des très petites structures du secteur. La CPNEF y propose des actions de formation « clefs en main » permettant un allègement administratif de l'inscription et une prise en charge directe des coûts pédagogiques et de certains frais annexes. Il est adressé aux associations auxquelles est réservée cette prise en charge: les adhérents Animation qui versent la totalité de leurs contributions conventionnelles à Uniformation (1,82% de la masse salariale brute).

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) : naissance d'une nouvelle branche professionnelle

Les ACI disposent désormais d'un terrain d'organisation du dialogue social pour leur secteur. Après l'extension le 10 décembre de l'accord du 27 avril 2007 relatif au champ d'application des accords collectifs des ACI, les partenaires sociaux de la nouvelle branche se préparent à signer leur propre Convention collective nationale. Le Synesi –syndicat national des employeurs spécifiques d'insertion – précise que celle-ci s'appliquera à l'ensemble des personnels, tant les permanents que les salariés en parcours d'insertion. Les textes en préparation prévoient entre autres une amélioration des droits des salariés en matière de formation professionnelle.

Suppression de la déclaration n° 2486 pour les entreprises de moins de dix salariés

L'instruction de la Direction générale des impôts n°4L-1-08 du 10 janvier 2008, relative à la taxe d'apprentissage et à la participation à la formation professionnelle des employeurs de moins de dix salariés, supprime la déclaration n°2486 et rappelle que l'obligation de versement aux OPCA est maintenue.

Elle précise que les entreprises qui n'auraient pas répondu à cette obligation, en ne versant pas ou insuffisamment auprès des OPCA leur participation à la formation (avant la date limite du dernier jour de février), doivent alors s'acquitter de ce versement, accompagné d'un bordereau, auprès du service des impôts des entreprises, entre le 1^{er} mars et le 30 avril. Cette disposition est applicable à compter du 1^{er} janvier 2008.

Contrat de professionnalisation : nouvelles dispositions sur les exonérations

En application de la loi de finances pour 2008, seuls les contrats signés avec des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus donnent encore lieu à une exonération spécifique au contrat de professionnalisation. Les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2008 avec des jeunes de moins de 26 ans sont dorénavant soumis au régime de droit commun d'allègement des charges qui s'appliquaient déjà aux contrats de professionnalisation conclus avec des personnes de 26 à 44 ans.

Embauche de salariés de 45 ans et plus

Pas de changement : l'employeur bénéficie d'une exonération des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales (maladie-maternité, invalidité-vieillesse-décès) et des allocations familiales (les cotisations « Accidents du travail » et « Maladies professionnelles » restent dues) sur la partie de la rémunération n'excédant pas le SMIC.

Embauche de salariés de 16 à 44 ans révolus:

Il n'y a pas (il n'y a plus, pour les moins de 26 ans) d'exonérations spécifiques liées au contrat de professionnalisation. En revanche, comme c'était déjà le cas pour les 26-44 ans, l'employeur bénéficie de l'exonération liée au régime de droit commun d'allègements de charges (dispositif « Fillon » - loi n°2003-47). Ces allègements diffèrent selon l'effectif de l'entreprise*. Ils représentent une baisse moyenne des cotisations patronales de Sécurité sociale d'environ 26% dans la limite du SMIC (exonération dégressive au-delà du SMIC).

**La formule de calcul est disponible sur le site de l'URSSAF*

Insertion par l'activité économique en Nord-Pas-de-Calais : signature d'un accord copiloté par Uniformation pour professionnaliser les salariés permanents

Les partenaires de l'IAE (insertion par l'activité économique) du Nord-Pas-de-Calais et Uniformation ont signé à Lille, le 17 janvier, un Adec (accord régional de développement de l'emploi et des compétences) avec l'État et les collectivités territoriales, pour la période 2007-2009. L'ensemble des salariés permanents des structures est concerné par cet accord qui vise à renforcer leurs compétences. Uniformation copilote le dispositif avec l'Union régionale de l'insertion par l'activité économique (URIAE) et assure la gestion financière de l'opération.

L'insertion, un levier pour l'emploi

L'insertion sociale et économique des personnes en difficulté est une priorité de l'Etat. Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) : CHANTIER école, Comité national de liaisons des régies de quartier, COORACE* Nord-Pas-de-Calais, FNARS*, UNAI*, URIAE, et Uniformation, accompagnés par l'Etat et les collectivités territoriales, participent à sa mise en œuvre.

L'insertion par l'activité économique se définit comme une mise en situation de travail de personnes très désocialisées et éloignées de l'emploi, avec un encadrement renforcé, alliant compétences techniques et accompagnement social, leur permettant d'acquérir un savoir-faire et un savoir être dans des situations réelles de production de biens ou de services.

La période en structure d'insertion est une période de transition vers l'emploi dit « classique ».

Un accord pour progresser collectivement

L'accord signé vise à encourager les SIAE à faire progresser leur effort de formation professionnelle continue afin de renforcer les compétences des salariés permanents.

Quatre domaines ont été retenus : la professionnalisation des encadrants techniques et des chargés d'accueil et d'accompagnement, le développement commercial, la professionnalisation des directions des SIAE (management, communication, gestion de projets).

L'ensemble des salariés des structures est concerné avec un accent porté sur les salariés de plus de 45 ans, ceux ayant un niveau d'études IV ou V et les femmes.

Des moyens mutualisés

Un budget de 2 645 000 euros est dédié à cet accord cadre. Il est constitué des contributions des entreprises, d'aides du Fonds social européen, de la branche professionnelle de l'Insertion et de contributions de l'Etat. Ce dernier prendra à sa charge une partie des coûts pédagogiques, son taux de contribution étant estimé à 25%.

Les entreprises concernées et intéressées contribueront à hauteur de 50% maximum du coût total du projet.

Uniformation et l'URIAE en co-pilotage de l'accord

Uniformation assure la gestion financière de l'accord, veillant à la bonne utilisation des fonds de l'Etat auprès des entreprises du secteur de l'Insertion.

En lien avec l'URIAE, il est chargé de vérifier la réalisation des actions faites par les entreprises et de produire, chaque année, un bilan sur la mise en œuvre de l'accord cadre.

L'URIAE assurera le suivi administratif de cet accord, en collectant auprès des entreprises et des organismes de formation toutes les pièces justifiant de la réalité des actions.

Contacts et liens utiles

Les organisations signataires informent les SIAE des possibilités de formation qui leur sont proposées, et les sensibilisent sur la nécessité d'investir dans la formation.

Pour les contacter : URIAE au 03 20 53 51 97

Uniformation Nord : 0820 205 206 – uniflille@uniformation.fr

* COORACE : fédération de Comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi ; FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale ; UNAI : Union nationale des associations intermédiaires

Insertion par l'activité économique en Poitou-Charentes : signature d'un accord de développement de l'emploi et des compétences pour 2007-2010

Les représentants des réseaux régionaux* de l'IAE (insertion par l'activité économique) de Poitou-Charentes ont signé avec l'État, Uniformation et Agefos-PME, à Poitiers le 16 novembre 2007, un Adec (accord régional de développement de l'emploi et des compétences) pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2010. Les actions proposées, d'un coût total prévisionnel de 3 230 000 euros, visent à développer la professionnalisation des salariés permanents en vue d'un renforcement de l'action en faveur des personnes les plus en difficultés.

Un secteur ancré dans l'économie sociale et solidaire régionale

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) visent le développement des savoir-faire et savoir-être des personnes qu'elles emploient et leur capacité à occuper durablement un emploi. L'articulation des temps d'apprentissage théoriques, de rencontres, de vie collective, et aussi des démarches individualisées, permet d'aider chaque participant à atteindre les objectifs préalablement définis, progression individuelle, insertion sociale, préqualification, qualification...

En Poitou-Charentes ces structures sont au nombre de 170**. Au total elles emploient, en équivalent temps plein, plus de 3 700 personnes dont 864 permanents.

Renforcer la structuration et la professionnalisation des structures

Les signataires de l'accord affirment leur volonté de consolider et renforcer le rôle des SIAE. Les actions proposées pour atteindre cet objectif s'articulent autour de l'aide à la structuration des SIAE sur différents aspects, de la professionnalisation des personnels, notamment d'encadrement, et sur le développement de pratiques de qualité d'accompagnement tant social que professionnel. Elles concernent l'ensemble des salariés permanents dévolus aux missions et au fonctionnement des structures de ce secteur, avec une attention particulière portée aux salariés les plus fragilisés, notamment ceux d'un faible niveau de qualification.

L'Etat s'engage à contribuer à répondre à ces besoins par une aide financière de 25% maximum du coût total des actions, estimé à 3 230 000 euros.

Les engagements d'Uniformation

Outre la participation au comité de pilotage et le suivi administratif et financier de l'accord, il s'agit notamment pour Uniformation, en partenariat avec chacun des représentants des réseaux signataires et au même titre qu'Agefos PME :

- de fournir aux responsables de structures et aux réseaux une aide technique dans l'élaboration de leurs projets et de faciliter leur mise en place,
- de procéder à l'élaboration de toute action collective concourant à l'atteinte des objectifs de l'accord,
- d'assurer si nécessaire l'organisation et la mise en œuvre de procédures relatives aux validations des acquis de l'expérience.
- de participer financièrement au projet, via son Fonds d'intervention de l'économie sociale (plus de 30 000 € ont été dégagés à ce jour).

Contact

Uniformation Sud-Ouest : 0820 205 206 – poitoucharentes@uniformation.fr

* IRIS (Initiative régionale pour l'insertion et la solidarité), CHANTIER école, le Réseau Cocagne

** chiffre au 31 décembre 2006

Développement des services à la personne en Côte d'Or : Uniformation partenaire d'un dispositif expérimental d'insertion

Uniformation a signé le 7 février une convention de partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de Côte d'Or, la Direction départementale du Travail et l'ANPE, pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de trois ans favorisant tout à la fois le développement des services à la personne et l'insertion et la qualification, dans ces activités, de bénéficiaires d'allocations publiques.

Regrouper les moyens pour répondre à des besoins en personnel qualifié

La consolidation et la promotion du secteur des services à la personne en tant que secteur économique à part entière nécessite une action volontariste. Le développement de la formation et de la professionnalisation des salariés en constitue un des aspects essentiels.

Dans cette perspective, les partenaires signataires de la convention ont décidé de construire un dispositif expérimental destiné à favoriser l'insertion, dans ce secteur d'activité, des bénéficiaires du RMI, de l'Allocation solidarité spécifique (ASS) et de l'Allocation parent isolé (API), en mobilisant les aides et moyens spécifiques destinés à ces personnes.

Le projet se fonde sur trois constats :

- les contrats aidés du secteur non marchand ont vocation à déboucher sur un emploi durable ;
- les besoins en personnel qualifié dans les secteurs médico-social, de la petite enfance et de l'aide à domicile vont croissant ;
- les emplois correspondants sont accessibles pour la plupart avec un diplôme de niveau V et de nombreuses passerelles et reconnaissances existent ou vont se développer entre métiers et secteurs.

Le programme élaboré s'appuie notamment sur les contrats aidés du plan de cohésion sociale (contrat d'avenir et contrat d'insertion-revenu minimum d'activité) ainsi que sur le contrat de professionnalisation.

Le tutorat, considéré comme facteur de réussite du projet, y tient une place importante.

Donner une dimension qualifiante aux contrats d'avenir

Les bénéficiaires, titulaires la première année d'un contrat d'avenir, sont accompagnés en continu dans un processus de qualification, avec l'appui d'un tuteur issu de la structure employeur et d'un référent du Conseil général auprès de l'entreprise et de l'organisme de formation. Il s'agit pour eux :

- de s'intégrer dans la structure,
- de découvrir les métiers de l'aide à domicile, de la petite enfance et du médico-social,
- de définir un projet professionnel,
- de se préqualifier sur les métiers concernés,
- de préparer l'un des diplômes nécessaires à l'exercice de l'un de ces métiers.

Les diplômes retenus sont les suivants: le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP), le brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) « services aux personnes », le CAP petite enfance, le titre d'assistante de vie de l'AFPA.

Un dispositif sur trois ans

La première année est une phase de préprofessionnalisation. Pour chaque stagiaire, titulaire d'un contrat d'avenir, l'objectif est de valider un projet professionnel réaliste dans un domaine d'activité lié à l'aide à la personne.

Ce projet tient compte à la fois du contexte professionnel et des capacités et compétences de la personne. Il peut se décliner soit en projet de formation visant à terme l'emploi, soit en projet d'accès direct à l'emploi.

Les deuxième et troisième années sont préparatoires au diplôme. Le stagiaire est soit salarié en période de professionnalisation, soit titulaire d'un contrat de professionnalisation auquel peut-être associé un contrat d'insertion-revenu minimum d'activité. Le DEAVS et le DEAMP se préparent sur deux ans avec un tronc commun de qualification sur la première année. Le BEPA « services aux personnes », le CAP petite enfance et le titre de l'AFPA se préparent sur 1 an.

Une combinaison de différents financements selon les partenaires

Le Conseil général apporte son financement Contrat d'avenir et contrat d'insertion-revenu minimum d'activité et participe à l'élaboration du projet et à l'accompagnement socioprofessionnel. Le Conseil régional contribue, par le versement des allocations, à la préqualification la première année. L'Etat apporte une aide dégressive et une exonération des charges sociales également la première année. Uniformation finance les contrats et

les périodes de professionnalisation, apporte des aides associées et prend en charge la formation des tuteurs. Trois employeurs* s'impliquent dans l'expérimentation. Selon ses résultats, l'expérience sera étendue.

Contact : unifdijon@unifformation.fr

** la fédération ADMR, la Fedosad (Fédération dijonnaise des œuvres de soutien à domicile), la Mutualité Côte d'Or*

Franche-Comté : première conférence des financeurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage

La région Franche-Comté, dans le cadre de la stratégie Education Formation 2010, a souhaité rassembler l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Objectif : la mise en cohérence des différents financements de la formation. La première réunion s'est tenue le 19 décembre 2007 à Besançon, avec la participation d'Uniformation.

La définition de priorités et d'objectifs communs

Le Conseil régional est le premier opérateur public de formation professionnelle et d'apprentissage de Franche-Comté, avec près de 106 millions d'euros consacrés à cette politique en 2008. Considérant la multiplicité et la fréquente complexité des dispositifs de financement, et l'importance des moyens engagés, il entend favoriser une meilleure synergie des interventions des différents financeurs, identifier des modes de contractualisation entre financeurs pour sortir des réponses par secteurs et statuts.

Ce nouveau lieu de concertation devrait favoriser les échanges et rapprochements, au travers des OPCA, entre politiques de branches professionnelles et politiques régionales.

Uniformalion & vous : un nouvel outil de gestion !

Soucieux d'améliorer ses prestations, Uniformalion vous propose un tout nouvel outil d'échange privilégié avec nos services : **votre espace privé** , sur lequel vous pouvez suivre votre situation au jour le jour.

Depuis notre site www.uniformalion.fr, par l'onglet « *Mon espace privé* », vous pouvez accéder à l'ensemble des données sur votre situation.

Muni de votre code confidentiel et de votre n°lcom, vous vous connectez à un espace personnalisé vous offrant plusieurs fonctionnalités :

- la saisie en ligne de vos demandes (d'aide financière et/ou de remboursement)
- la consultation et le suivi de l'état d'avancement de vos demandes
- la consultation de vos versements
- le téléchargement des imprimés, formulaires et plaquettes dont vous avez besoin
- la vérification des informations qu'Uniformalion détient sur votre structure
- la consultation de l'état de votre budget Plan (lorsque vous en avez un)
- ...

Si vous ne disposez pas encore de votre code confidentiel (ou si vous l'avez égaré), voici un [modèle de courrier](#) [*lien pointant vers le fichier pdf de la lettre de demande de code*] à nous faire parvenir par voie postale, courriel ou télécopie. Toutes les coordonnées de réception sont dans ce courrier. Nous vous communiquerons alors ce code par une lettre adressée en recommandé.

Uniformation aux Antilles, représenté en Martinique par Opcalia

Par la signature d'une convention de partenariat, le 1er octobre à Fort-de-France, la présidence d'Uniformation a mandaté l'Opcalia pour assurer en Martinique les missions d'information, de conseil et de collecte auprès des entreprises locales de l'économie sociale et solidaire.

Ce partenariat devrait notamment permettre d'assurer l'accompagnement des structures martiniquaises de l'économie sociale dans l'ingénierie financière de nombreux projets, confirmant la capacité d'Uniformation, comme à l'île de La Réunion, à apporter un conseil de proximité performant au-delà du territoire métropolitain.

Opcalia Martinique – ZI Californie 2 – bâtiment Elodie – 97 232 Lamentin. – tél. 05 96 50 79 31 – fax 05 96 50 54 54

Uniformation poursuit l'opération de lutte contre l'illettrisme

Uniformation reconduit pour 2008 son opération de lutte contre l'illettrisme, inscrite depuis 9 ans comme priorité nationale par son conseil de gestion d'Uniformation, en se dotant d'une enveloppe financière spécifique complémentaire au soutien financier apporté par le FUP (Fonds unique de péréquation de la formation).

En 2007, notre OPCA de l'économie sociale a consacré près de 500 000 euros au financement d'actions de formation aux savoirs de base, pour près de 300 salariés de 48 structures adhérentes. D'une durée moyenne de 100 heures par stagiaire, les formations sont individuelles ou collectives. Les actions s'inscrivent dans des objectifs professionnels afin de favoriser l'insertion professionnelle, faciliter l'accès à des formations qualifiantes, soutenir l'adaptation aux évolutions des emplois.

Nos conseillers régionaux se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vos attentes sur la mise en œuvre de ces formations. Pour toute précision, vous pouvez également contacter Aline BOMBA, responsable Projet Illettrisme. abomba@uniformation.fr

Uniformation se démène pour le handicap en Aquitaine

Deux actions ont récemment été menées par Uniformation en Aquitaine en 2007, afin de permettre le développement des connaissances des salariés de l'aide à domicile et du sport sur le handicap. Un succès qui devrait se poursuivre en 2008.

Champ de l'aide à domicile

Dans le cadre de projets cofinancés par le Fonds social européen, l'Etat, le Conseil Régional, Uniformation et les employeurs, une formation de six jours a été proposée aux aides à domicile sur le thème « Approche des handicaps ».

Cette formation a permis d'apporter à près de cent salariées les connaissances sur le public handicapé nécessaires à leurs interventions au domicile.

Employeurs et salariés y trouvent leurs comptes : grâce à ces nouvelles compétences, les aides à domicile à temps partiel ont pu développer leurs heures de travail et les employeurs ont pu répondre aux demandes de plus en plus nombreuses d'interventions au domicile de personnes handicapées.

Champ du sport

Parmi les actions d'intérêt collectif qu'il propose à ses adhérents, Uniformation a organisé une formation de deux journées, destinée aux professionnels ou futurs professionnels en cours de formation aux métiers du sport qui souhaitent intervenir auprès d'un public handicapé mental (personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques).

Cette formation s'inscrit dans le cadre d'une qualification : elle est le premier des trois modules qui préparent à l'obtention de l'AQSA (attestation de qualification sport adapté), reconnue par la Fédération française de sport adapté. Avec pour formateur le Comité départemental de sport adapté des Pyrénées Atlantiques, elle a associé théorie et pratique avec notamment deux déplacements dans des institutions accueillant ce type de public.

24 stagiaires, tous éducateurs sportifs diplômés d'Etat, ont pu compléter leurs connaissances sur les handicapés et ainsi envisager de développer l'accueil de ce public au sein de leur club.

A noter : Chaque stagiaire peut s'il le souhaite poursuivre sa démarche de professionnalisation pour les deux prochains modules (module 2 et 3) spécifiques à la discipline sportive, qui peuvent être financées dans le cadre du plan de formation.

La poursuite des actions en 2008

Compte tenu du succès rencontré par ces formations dans ces deux secteurs d'activité, Uniformation les reconduit et les développe en 2008 en Aquitaine.

Pour le secteur Sport, Uniformation propose une action associant les premiers modules de l'AQSA (attestation de qualification sport adapté) et du CQH (certificat de qualification handisport) permettant au même public de professionnels ou futurs professionnels d'ouvrir leur pratique à tous les types de personnes handicapées (personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel).

Pour l'Aide à domicile, Uniformation propose, en complément de la formation « approche du handicap », une formation sur la « spécialisation des handicaps » afin d'aller plus loin dans la prise en charge des personnes handicapées à leur domicile.

,Contact : eleaustic@uniformation.fr

Nominations

Louis-Charles **VISSAT** (Igas) est le nouveau président du **Centre Inffo**.

Frédéric **MASSOT**, responsable des partenariats à Macif-Mutualité, est le nouveau président du **CJDES** (Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale).

Agenda

Du 10 au 12 avril 2008 :

Salon des métiers du grand âge organisé par le magazine **Géroscope** (*Paris – Porte de Versailles - 75*).
www.geroscopie-salon.com

Les 29 et 30 mai 2008 :

« **Le futur aux Scop** » Congrès national de la CGScop (*Poitiers – Futuroscope – 86*).
01 44 85 47 00

Documents

« **Le mouvement coopératif en France** » rapport 2007 du Conseil supérieur de la coopération.
http://www.entreprises.coop/UPLOAD/media/file/134_Rapport%20CSC%20h%5b1%5d.pdf

« **le poids économique du golf en France** » étude réalisée par la cabinet **Bipe** pour la Fédération française de golf – octobre 2007
http://www.ffgolf.org/multimedia/medias/10_633323804937870415.pdf

En bref

La chaire « Entrepreneurial social » de l'Essec met en place une nouvelle formation intitulée MGES (Management général pour l'entreprise sociale), de niveau I et inscrite au RNCP, en partenariat avec l'Una (Union nationale de l'aide, des soins et des services au domicile) (source AEF).

Près des trois quarts des français connaissent l'existence du Dif (baromètre Adiscos) : 72,3% des sondés savent désormais ce qu'est le Dif, contre 58,6% en septembre 2007 (source AEF).

La région Ile de France va proposer à l'Etat de conclure un contrat d'objectifs et de moyens portant sur le développement et la modernisation des missions locales franciliennes (source AEF).

Abonnement/ Désabonnement

Vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette Newsletter, merci de nous communiquer :

Votre nom :

Votre n° de tél. :

Votre raison sociale :

Votre n° lcom (pour les adhérents Uniformation) :

Votre adresse mail :

Toutes ces informations sont à faire parvenir à infocom@uniformation.fr

Mentions légales :

Directeur de Rédaction : Yann Poyet

Rédacteurs pour ce numéro : Florence Bailleul- Manuelle Darnat - Véronique Gault

Conformément à la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur ayant déposé des informations directement ou indirectement nominatives, peut demander la communication de ces informations et les faire rectifier le cas échéant.

Le fichier des destinataires de cette Newsletter est constitué des personnes ayant manifesté leur volonté d'abonnement par fax ou mail à Uniformation. Toute personne souhaitant s'abonner ou se désabonner peut le faire à n'importe quel moment par mail à infocom@uniformation.rf.